

# REGLEMENT INTERIEUR

## AMICALE AUDOISE D'AEROMODELISME



**Il doit être respecté par tous et à tous de le faire respecter !**

### Preambule

Le règlement définit les rapports entre les membres et le club.  
C'est là que l'on peut y trouver :

- Les conditions d'utilisation du matériel collectif
- Les conditions d'utilisation du terrain de Conques et de la salle de Pennautier.

L'Amicale Audoise étant un club d'aéromodélisme multidisciplinaire, ce règlement ne peut être une liste de règles exhaustives.

L'Amicale Audoise ne donne aucune priorité à une catégorie de modèles par rapport à une autre. Cependant lorsqu'un modèle semble incompatible avec d'autres, ou qu'un pilote a une demande particulière liée à son appareil, les règles suivantes devront s'appliquer

- la **Sécurité**
- le **savoir vivre**
- le **bon sens**
- 

**Tous les membres doivent respecter les règles et les recommandations édictées par la FFAM, et la DGAC ou toute autre autorité compétente**

Le présent règlement intérieur est remis à chaque membre de l'association, et il est donc important que vous en preniez connaissance et que vous vous y conformiez.

Des mesures particulières pourront être prises pour les rencontres...

### Article I :

#### 1 - Au terrain

*- Afin de garantir une bonne ambiance au sein du club, les membres devront observer les règlements cités ci-dessous et faire acte de bon sens et de courtoisie dans leurs activités.*

- On doit avoir un comportement modéliste irréprochable.
- L'utilisation des fréquences devra être conforme à la loi et aux usages de l'activité
- Ne jetez pas de détritux ou autres, ailleurs que dans les poubelles
- En cas de crash, ne laissez aucun débris sur place.
- Un licencié de la FFAM non membre de A A A ne peut pratiquer sur le terrain que s'il est invité (imprimé à remplir obligatoirement)  
*Dans tous les cas il est rappelé le caractère exceptionnel de ces autorisations de vols.*
- Les pilotes s'engagent à respecter les règles de fair-play préconisées par les instances sportives lors de la pratique de leur activité
- Les télépilotes, dont la masse de l'aéromodèle est comprise entre 7 et 25 kg et dont la cylindrée du moteur est supérieure à 60 cm<sup>3</sup>, devront être en possession d'une autorisation de vol spécifique délivrée par le comité directeur s'il n'est pas détenteur d'une QPDD niveau 2

Les multirotores sont assimilés aux hélicoptères

**Rappel** : Un hélico peut causer de graves blessures et même un bon pilote n'est pas à l'abri d'une défaillance mécanique

### -Zone d'évolution

Altitude : limite supérieure **50m** sol.

Volume : demi-cercle de **800m** de rayon face au Nord.

**Toutes les consignes et recommandations de la FFAM sur la sécurité seront à respecter.**

Voir le site de la FFAM : <http://ffam.asso.fr>

## **2 – A la salle**

*-Afin de garantir une bonne ambiance au sein du club, les membres devront observer les règlements cités ci-dessous et faire acte de bon sens et de courtoisie dans leurs activités.*

- Mettre en place le filet de protection
- On doit avoir un comportement modéliste correct.
- L'utilisation des fréquences devra être conforme à la loi et aux usages de l'activité
- Ne jetez pas de détritrus ou autres, ailleurs que dans les poubelles
- En cas de crash, ne laissez aucun débris sur place.
- Un licencié de la FFAM non membre de A A A ne peut voler que s'il est invité
- (imprimé à remplir obligatoirement)
- . *Dans tous les cas il est rappelé le caractère exceptionnel de ces autorisations de vols.*
- Les pilotes s'engagent à respecter les règles de fair-play préconisées par les instances sportives lors de la pratique de leur activité
- Les modèles de vol Indoor sont de taille et de masses réduites : la masse des avions ne peut excéder 0.5kg, celle des hélicoptères 1kg.Les moteurs thermiques sont interdits.
- Les multirotors sont assimilés aux hélicoptères
- **Rappel** Un hélico peut causer de graves blessures et même un bon pilote n'est pas à l'abri d'une défaillance mécanique

Le Président

Pierre CROUZAT